



**RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE**  
**Du Jeudi 08 juin 2023 à 12h30**

**Table des matières :**

<i>A - ACTU</i> : .....	3
<i>B - CVED</i> .....	3
Question 1 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED .....	3
<i>C - TRI DES PLASTIQUES DES DECHETERIES</i> : .....	4
Question 2 – devenir « territoire 100% recyclage des plastiques en 2025 » .....	4
surtri et recyclage des plastiques issus des déchèteries .....	4
<b>PROJET D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL</b> .....	5



## ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, il vous sera demandé d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mai 2023.

### A – ACTU :

Un bilan des 4 premiers mois de l'année 2023 vous sera présenté, notamment sur le basculement en ECT des emballages et leur tri sur des centres externalisés : PAPREC LE RHEU et SUEZ Au MANS.

### B – CVED

#### Question 1 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS – M. Christian STEPHAN*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente et le Vice-Président exposent :*

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

Plusieurs scénarii de financement du projet vous seront présentés.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Bureau Syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier.**

## C – TRI DES PLASTIQUES DES DECHETERIES :

Question 2 – Devenir « territoire 100% recyclage des plastiques en 2025 »  
surtri et recyclage des plastiques issus des déchèteries

*Rapporteur élu : M. Serge BOUDET*  
*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*Le Vice-Président expose :*

S3t'ec a signé un marché en juillet 2022 avec la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS (associé à VALORPLAST).

Ce marché est en cours de résiliation suite à la liquidation judiciaire et arrêt d'activité de l'entreprise LE PLASTIQUE FRANCAIS.

Suite à cette annonce S3t'ec a décidé de lancer quand même le projet, selon le déploiement prévu initialement dans les déchèteries, et avec dépôt au centre de tri de VITRE provisoirement.

Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu avec plusieurs opérateurs.

Une présentation de ces échanges sera proposée lors de la séance.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Bureau Syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner ce dossier.**

## A – ADMINISTRATION GENERALE

### Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Il sera procédé en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

### Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 avril 2023

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 12 avril 2023 visé par le secrétaire de séance M. PAULLYN (DT MONTAUTOUR) adressé à chaque délégué titulaire et suppléant par courrier.

**Le Comité syndical est invité à approuver le compte-rendu de la séance.**

### Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 avril 2023

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

*La Présidente expose :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

*Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;*

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

**Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :**

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
01/04/2023	VF D33 2023	Décharge	23VF10	Suivi environnemental de l'ancien site d'enfouissement de Cornillé	AXE POLE DE SOCOTEC	14 360,00 €
03/04/2023	VF D34 2023	Déchèteries	23VF18	Stockage et chargement du verre à compter du 01/07/2023	TRANSPORTS GELIN	16 000,00 €
03/04/2023	VF D35 2023	CVED	23-852-140000-029	Etudes évaluation de production de Déchets d'Activités Economiques (DAE)	CCI ILLE-ET-VILAINE	388,00 €
03/04/2023	VF D36 2023	CVED	5010-7	Contre-expertise plots béton sous chaudière	SAGE ENGINEERING	3 900,00 €
05/04/2023	VF D37 2023	Administration Générale	QUO-06639-C7L2X1	Achat de matériel informatique	XEFI	433,00 €
05/04/2023	VF D38 2023	CVED	23-002-070 indice A	Etude de radioactivité en avil sur le site de Suez RV Normandie	ONET TECHNOLOGIE ND	1 250,00 €
07/04/2023	VF D39 2023	Biodéchets	n°DE04230002 ET DE04230004	Expérimentations pour la valorisation des biodéchets sur 2 quartiers sur Noyal sur Vilaine	CMV SAS	180,00 €
07/04/2023	VF D40 2023	Révertec	230407c	Recherche de fuite sur le réseau de chauffage	HELIOTRACE	2 350,00 €
<del>24/04/2023</del>	<del>VF D41 2023</del>	<del>Révertec</del>		<del>Label Revertec</del>	<del>PASSION RECEPTION</del>	<del>77,00 €</del>
24/04/2023	VF D42 2023	Révertec	20230437321	Impression cartons invitation Label Revertec	ID PUB	63,00 €
28/04/2023	VF D43 2023	Révertec	000601-04	Réparation provisoire de fuite sur réseau de chaleur	SADE	14 685,00 €
02/05/2023	VF D44 2023	Révertec		Location vaisselle - Label Revertec (annule et remplace D41/2023)	PASSION RECEPTION	27,00 €
02/05/2023	VF D45 2023	Révertec		Location de matériel Label Revertec	MAIRIE DE VITRE	632,00 €
03/05/2023	VF D46 2023	Révertec	DEV00003716	Recherche de fuite sur le réseau	BOSCHER DETECTION RESEAUX(BDR)	3 740,00 €
<del>03/05/2023</del>	<del>VF D47 2023</del>	<del>Administration Générale</del>	<del>23VF16</del>	<del>Avenant au marché pour la protection juridique S3Tec- portant ajout d'une exclusion réglementaire</del>	<del>BEAH (pour CFDP- ASSURANCES)</del>	<del>0,00 €</del>
05/05/2023	VF D48 2023	Révertec	2023-22	Traiteur - Label Révertec	BOUCHERIE LES 3 ROCHERS	445,00 €
05/05/2023	VF D49 2023	Révertec	D09079	Location de matériel - Label Révertec	FESTI VITRE	1 921,00 €
15/05/2023	VF D50 2023	Communication	938547016	Achat d'un appareil photo et accessoires	HYPER U VITRE	410,00 €
15/05/2023	VF D51 2023	Centre de Valorisation Matière	2023-23	Pompage et nettoyage de la presse à balle sur le centre de valorisation matière	SUEZ RV OUEST	552,00 €
22/05/2023	VF D52 2023	Communication	20230537814	Fourniture enrouleur avec impression sur bâche pour le Label Revertec	ID PUB	120,00 €
24/05/2023	VF D53 2023	CVED	du 23/05/23	Débroussaillage de la zone route des eaux	SARL AS ENVIRONNEMENT	270,00 €
24/05/2023	VF D54 2023	Quai de transfert	327-23-JB	Réfection du bas de quai du Centre de Transfert de Fougères	BEAUMON TP	6 377,00 €
25/05/2023	VF D55 2023	CVED	23VF23	Etude géotechnique préalable de type G1 PCG et d'une étude de pollution des sols en co-traitance avec AQUA&TERRA	ICSEO	11 889,00 €
25/05/2023	VF D56 2023	CVED	23VF24	Etude Faune-flore 4 saisons sur l'UVE de Vitré	DERVENN	11 475,00 €
30/05/2023	VF D57 2023	Quai de transfert	Q2-A8H-PRO-010530	Etude pour la réalisation du raccordement à la fibre option du futur centre de transfert à Javené	ORANGE RESOLINE	933,00 €
30/05/2023	VF D58 2023	Déchèteries	DU 30/05/2023	Expérimentation du tri manuel de matériaux en plastique issus des déchèteries	ASSOCIATION LE RELAIS	91,00 €

**Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 avril 2023.**

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

*La Présidente expose :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
24/05/2023	VF BS05 MAI2023	Déchèteries	23VF22	Marché de mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES	GUY PRADAT RECYCLAGE	43 380,00 €

## B – TRANSFERT ET VALORISATION MATIERE :

### Question 5 – Marché pour la construction d'un centre de transfert à Javené : attribution

*Rapporteur élu : Henri AVRIL*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*Le Vice-Président expose :*

Dans le cadre du projet du centre de transfert à Javené, S3T'ec doit passer des marchés de travaux pour la construction de l'équipement. Cet outil a pour objectif de massifier les déchets après leur collecte et avant leur envoi vers les filières appropriées.

La passation d'un marché de travaux, tous corps d'état, relatifs à Construction d'un Centre de Transfert sur la commune de Javené a été lancé en date du 10/05/2023. La consultation est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée

**PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché de travaux (n°23VF26)**

Date de parution sur Ouest France : 10/05/2023

- Date de parution sur la plate-forme : Megalis Bretagne : 10/05/2023
- Date de remise des offres : 13 juin 2023 à 12h00.
- Montant estimatif du marché : 1 977 917 € H.T
- Durée du marché : 9 mois

Les travaux sont répartis en 11 lots. Ces lots sont définis comme ci-dessous :

- N°01 - VOIRIE - RESEAUX DIVERS
- N°02 - ESPACES VERTS - CLOTURES
- N°03 - GROS OEUVRE
- N°04 - CHARPENTE METALLIQUE
- N°05 - COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE
- N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
- N°07 - PORTES SOUPLES AUTOMATIQUES
- N°08 - MEN INT - CLOISONS - DOUBLAGES - FX PLAFONDS
- N°09 - CARRELAGE - FAIENCE - PEINTURE - NETTOYAGE
- N°10 - ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES
- N°11 - CHAUFFAGE-VMC-PLOMBERIE

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %



L'analyse technique est effectuée par lot selon la grille présentée dans le règlement de consultation.

Considérant la réunion de la CMAPA, invitée à se prononcer le 04/07/2023 en amont du Comité syndical, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur les entreprises retenues pour les 11 lots dans le cadre du marché de travaux de construction d'un centre de transfert à Javené,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité syndical sera invité à se positionner sur les choix des candidats des 11 lots, et à autoriser la Présidente à signer et notifier le marché à intervenir avec les entreprises retenues pour la construction du Centre de Transfert à Javené, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

### **Question 6 – Accord cadre à bons de commande pour le transfert des OMr et emballages recyclables : attribution**

*Rapporteur élu : Henri AVRIL*

*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*Le Vice-Président expose :*

Vu le terme du marché de transfert des OMr et emballages recyclables en date du 31 août 2023, S3T'ec a donc lancé un appel d'offre pour la passation d'un nouvel accord cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur le «TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES RECYCLABLES » du Syndicat S3T'ec vers les exutoires de traitement.

Les déchets sont à récupérer sur les trois centres de transfert de S3T'ec :

- Le centre de transfert à FOUGERES : centre gravitaire, exploité par S3T'ec.
- Le centre de transfert et valo matière à VITRE (ex centre de tri CS de VITRE) : centre dit « à plat », exploité par SUEZ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED) à VITRE, qui se transforme en centre de transfert « à plat » lors des Arrêts Techniques Annuels (2 par an, programmés annuellement), exploité par PAPREC ENERGIE

Sur le centre de transfert et valorisation matière à VITRE, et sur le CVED, les déchets sont chargés par chargeur télescopique, à la charge de S3T'ec (via ses exploitants).

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés, définis comme suit :

- **Lot n° 1 : transfert des OMr et Emballages depuis le quai de transfert basé à FOUGERES**
- **Lot n° 2 : transfert des OMr et Emballages depuis les centres de transfert basés à VITRE (centre de transfert et valo matière et CVED)**

Les candidats peuvent répondre à un seul lot ou tous les lots.

Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur mais les variantes proposées par les candidats sont autorisées à la condition qu'elles respectent les prescriptions minimales inscrites au CCAP.

**PROCEDURE DE MARCHE : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire  
en appel d'offres européen (n°23VF25),**

- Date d'envoi au JOUE : 05/05/2023
- Date de parution au JOUE : 10/05/2023
- Date de parution OUEST France : 12/05/2023
- Date de remise des offres : 19 juin 2023 à 12h
- Montant estimé du marché : 920 312 € HT
- Durée du marché : 9 mois, 2 fois reconductibles 3 mois (soit 15 mois au total)

Nomenclature : 90513000 (service de traitement et d'élimination des ordures ménagères et déchets non dangereux)  
et 90512000 (service de transport des ordures ménagères).

**ANALYSE DES OFFRES :**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

1. Valeur technique (45/100) :
2. Valeur financière (55/100)

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres invitée à se prononcer en amont du Comité, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur l'entreprise retenue pour les lots 1 et 2 dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande de transfert des OMr et emballages recyclables,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité Syndical est invité à se positionner sur les choix des candidats, et à autoriser la Présidente à signer et notifier les lots 1 et 2 à intervenir avec les entreprises retenues pour l'accord-cadre à bons de commande de transfert des OMr et emballages recyclables, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

## Question 7 – Marché d'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière

Rapporteur élu : Serge BOUDET

Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

*Le Vice-Président expose :*

Vu le terme du marché d'exploitation en date du 31 août 2023, S3T'ec a donc lancé un appel d'offre pour la passation d'un nouveau marché portant sur « L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRANSFERT ET DE VALORISATION MATIERE » à VITRE, en lieu et place de l'ancien centre de tri des Collectes Sélectives.

Le transfert entend l'accueil, le stockage, le rechargement, le rechargement en flux tendu des déchets. La valorisation matière entend les opérations de tri, sur-tri et de mise en balles de déchets.

La durée du marché est relativement courte, le temps pour S3t'ec de terminer ses études sur la reconversion du centre de tri.

Dans l'attente, et au titre du présent marché, il est donc demandé au titulaire d'exploiter le site en l'état et de limiter les travaux d'optimisation envisagés à de l'aménagement de chaîne ou d'équipements mobiliers. Il n'est pas demandé d'intégrer un quelconque démantèlement, une reconversion d'activité, ou plus largement de travaux importants sur le site.

De la même façon, l'entretien, la maintenance du site et la gestion du GER pendant les 16 mois, font l'objet de conditions spécifiques adaptées.

Le présent marché comprend à minima les missions suivantes :

- L'accueil, le stockage, la gestion des plannings et le rechargement des emballages en mélange,
- L'accueil, le stockage, le sur-tri, la gestion des plannings et le rechargement des papiers en mélange, ainsi que la gestion des refus ultimes découlant des opérations de sur-tri,
- L'accueil, le stockage, la mise en balle, la gestion des plannings et le rechargement des cartons bruns, et des plastiques rigides et souples de déchèteries,
- L'exploitation, entretien, maintenance du site en lien avec la réglementation, les besoins techniques de l'activité et l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter en vigueur.

Le marché permet au titulaire d'accueillir sur le site des tonnages liés à ses activités propres, assimilés aux déchets concernés par le présent marché, et sous couvert du respect de la réglementation et de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter en vigueur.

Le marché n'intègre pas le transport ni les transferts des déchets amont/aval. Uniquement l'organisation des plannings d'arrivée des camions à charger en lien avec les transporteurs désignés par S3t'ec. Les contacts seront transmis au titulaire au démarrage du marché.

Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en lots.

Les variantes libres sont autorisées selon les conditions fixées au CCAP.

## **PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché de service en appel d'offres européen (n°23VF27),**

- Date d'envoi au JOUE : 12/05/2023
- Date de parution au JOUE : 17/05/2023
- Date de remise des offres : 23 juin 2023 à 17h
- Montant estimé du marché : 480 000 € HT
- Durée du marché : 16 mois

Nomenclature : 90500000-2 (service lié aux déchets) et 90514,000-3 (service de recyclage des ordures ménagères).

### **ANALYSE DES OFFRES :**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :
2. Prix des prestations (50/100)

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres invitée à se prononcer en amont du Comité, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur l'entreprise retenue dans le cadre du marché d'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité Syndical est invité à se positionner sur le choix du candidat, et à autoriser la Présidente à signer et notifier le marché à intervenir avec l'entreprise retenue pour l'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

## **C – CVED**

### **Question 8 – Echanges sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED**

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS – M. Christian STEPHAN  
Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente et le Vice-Président exposent :*

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

Plusieurs scénarii de financement du projet vous seront présentés.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Comité Syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier**

## D – REVERTEC

### Question 9 – Convention de vente de chaleur : Avenant à intervenir avec la société TOMADA

*Rapporteur élu : Christian STEPHAN*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*Le Vice-Président expose :*

Depuis 2019, S3T'ec a conclu des contrats de fourniture et vente de chaleur avec des établissements publics et privés basés autour de la route des Eaux à VITRE. Cette chaleur est produite sur la base d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel.

Au-delà du tarif, que nous espérons compétitif, cela permet à ces établissements d'optimiser leur impact carbone.

Le contexte actuel de hausse généralisée des prix (coût d'exploitation, prix des matériaux et surtout prix des énergies, et particulièrement le gaz) conduit malheureusement à une explosion du coût de production de la chaleur livrée par le réseau.

La clause de révision stipulée dans la convention ne permet pas d'absorber les effets de cette crise.

Face à cette situation exceptionnelle, imprévisible et exposant S3T'ec à des conséquences onéreuses désastreuses, les tarifs de vente de chaleur tels qu'initialement convenus puis révisés, ne peuvent être maintenus.

La hausse majeure du coût du gaz, comme conséquence de la crise ukrainienne, constitue une circonstance imprévue ouvrant droit à la modification des clauses financières du contrat afin de permettre de faire face à ces événements. Une telle modification est régulièrement permise au regard des textes et de la jurisprudence, fondée notamment sur la théorie de l'imprévision applicable au contrat qui vous lie.

C'est dans ce cadre que S3T'ec se voit contraint de solliciter la signature d'un avenant portant modification des tarifs de vente de la chaleur produite.

*Le projet d'avenant intégrant le réajustement des tarifs a été négocié avec la société TOMADA. (Modèle d'avenant en ANNEXE xx page xx)*

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir aux conventions de vente de chaleur et, le cas échéant, à autoriser Madame La Présidente à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

## E – FINANCES

### Question 10 – Avenant à la Redevance d'Equilibre (perception recettes filières et reversement)

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement pour les années 2022-2026. (Délibération n°7 du Comité syndical en date du 17/2/2022)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, S3T'EC reprend la commercialisation des matières recyclables, jusqu'à présent assurée par les SMICTOM.

L'objet de l'avenant est de définir les modalités de reversement des recettes aux adhérents.

**Le Comité syndical, est invité à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir à la convention de redevance d'équilibre mise en place pour la période 2022-2026, et à autoriser la Présidente à signer tout document s'y rapportant.**

## Question 11 – Décision modificative n°2 : remboursement FCTVA trop perçu

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente expose :*

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 8 Février 2023 ;

Vu la nécessité de procéder à un reversement de FCTVA suite à un trop perçu,

**Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :**

### **Investissement**

#### Dépense d'investissement

10- Dotations, fonds divers et réserves

10222- Fonds de compensation de la TVA      + 24 320 €

23- Immobilisations en cours

2317- Immobilisations en cours                      - 24 320 €

**Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la décision modificative N°2 proposée, et dans l'affirmative, à autoriser la Présidente à signer tout document s'y rapportant.**

\*\*\*